

LYCEE DUPLESSIS MORNAY
VIE SCOLAIRE
1 rue Duruy
B.P. 330
49408 Saumur Cedex
tél 0241530530
mail : cpe.0490040c@ac-nantes.fr

Année scolaire 2016-2017

Mme Gefflot, Mme TIJOU
Conseillères Principales d'Education

INTERNAT : Autorisation de sortie du mercredi après-midi

Le mercredi après-midi, les élèves peuvent être autorisés à sortir du lycée, mais doivent être impérativement **rentrés pour 18h** précises (appel effectué par les surveillants). Les autorisations peuvent être réversibles à tout moment à la demande des parents.

Les élèves qui ne sont pas autorisés à sortir sont pris en charge à l'internat à partir de 14h00. De 13h00 à 14h00 si vous ne souhaitez pas que votre enfant sorte, il sera impérativement en étude.

En cas d'activité sportive régulière, un élève peut-être autorisé à rentrer plus tard à condition que sa famille en ait fait expressément **la demande écrite** auprès des CPE en début d'année, un formulaire sera transmis à cet effet.

En cas d'absence ponctuelle ou régulière la nuit du mercredi, l'élève devra impérativement présenter **le formulaire de demande d'autorisation d'absence** transmis à la rentrée ou se le procurer auprès des CPE. Ce formulaire devra être rempli par les responsables légaux de l'élève.

En cas de retard à l'appel de 18h, les parents seront contactés.

Si les parents ont connaissance du retard de leur enfant, ces derniers devront avertir au plus vite les CPE (n° du standard 02-41-53-05-30 ou mail vie scolaire : cpe.0490040c@ac-nantes.fr)

Nous vous remercions de votre compréhension.

Mmes Gefflot et Tijou

AUTORISATION DE SORTIE DU MERCREDI 13h00-18H

M., Mme, responsable(s) de

l'élève....., classe.....

l'autorise(nt) ne l'autorise(nt) pas

- à sortir de l'établissement de 13h00 à 14h00

Dans le cas ou la sortie n'est pas autorisée, l'élève sera pris en charge en étude

l'autorise(nt) ne l'autorise(nt) pas

- à sortir de l'établissement le mercredi de 14h à 18h

Dans le cas ou la sortie n'est pas autorisée, l'élève sera pointé dès 14h00 à l'internat.

a (ont) bien pris connaissance du règlement propre à l'internat

Date et signature responsable(s) :

Signature élève :

Merci de rappeler ci-dessous TOUS les NUMEROS où l'on peut vous joindre en cas d'absence de votre enfant à l'internat. (N° de portables, travail, voisins ou famille... en précisant de qui il s'agit)

-
-
-
-
-
-

Portable élève :